

FICHE SIGNALÉTIQUE

PRODUIT: DUSTBUSTER WATER

Page 1

SECTION 01: PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT/FOURNISSEUR..... LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC.
ADRESSE DE FABRICANT/FOURNISSEUR..... 109 IBER RD, UNIT #3, OTTAWA, ON K2S 0X5 613-744-8896
NOM DU PRODUIT..... DUSTBUSTER WATER
UTILISATION DU PRODUIT..... TRAITEMENT LAVETTE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE CANUTECH 613-996-6666

SECTION 02: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



ITINÉRAIRE D'ENTRÉE:
CONTACT AVEC LA PEAU LE CONTACT DIRECT PRODUIRA L'IRRITATION GRAVE ET/OU LE PRODUIT CHIMIQUE BRÛLE AVEC DES DOMMAGES IRRÉVERSIBLES POSSIBLES
ABSORPTION PAR LA PEAU N.D.
CONTACT AVEC LES YEUX..... LE CONTACT DIRECT PRODUIRA L'IRRITATION GRAVE ET/OU LE PRODUIT CHIMIQUE BRÛLE AVEC DES DOMMAGES IRRÉVERSIBLES POSSIBLES
INHALATION..... LES VAPEURS OU LES BRUMES DISSOLVANTES DU PRODUIT PEUVENT CAUSER L'IRRITATION DES MUQUEUSES. L'INHALATION PROLONGÉE DES VAPEURS DISSOLVANTES PEUT PRODUIRE LA SOMNOLENCE, LA LASSITUDE ET L'INCAPACITÉ DE SE CONCENTRER
INGESTION L'INGESTION PEUT CAUSER LA DOULEUR BRÛLANTE IMMÉDIATE DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ABDOMEN ; GONFLEMENT GRAVE DU LARYNX. L'INGESTION PEUT CAUSER À LA PARALYSIE AF DE MUSCLE SQUELETTIQUE LA CAPACITÉ DE RESPIRER; CHOC CIRCULATOIRE; ET/OU CONVULSIONS.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION AIGUË..... VOIR CI-DESSUS.
EFFETS/SYMPTOMS D'EXPOSITION CHRONIQUE.. VOIR CI-DESSUS.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT N.D.
AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION.....

SECTION 03: IDENTIFICATION DES RISQUES

Table with 6 columns: INGRÉDIENTS DANGEREUX, C.A.S. #, %, TLV, DL50, CL50. Rows include N-ALKYL (C12-16} - N, CHLORURE de NDI METHYL-N- BENZYLAMMONIUM and PROPYLENE GLYCOL.

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU LAVER AVEC BEAUCOUP D'EAU ET DU SAVON, SI POSSIBLE, PENDANT 15 MINUTES. RETIRER LES CHAUSSURES ET LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. LAVER LES VÊTEMENTS ET DÉCONTAMINER LES CHAUSSURES AVANT DE LES REPORTER.
CONTACT AVEC LES YEUX..... RINCER LES YEUX SOUS L'EAU COURANTE PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. TENIR LES PAUPIÈRES ÉCARTÉES POUR ASSURER LE RINÇAGE COMPLET DE TOUTE LA SURFACE DE L'OEIL ET DES PAUPIÈRES AVEC DE L'EAU. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. SI LE MÉDECIN N'EST PAS DISPONIBLE, RINCER PENDANT 15 MINUTES DE PLUS ET AMENER LA VICTIME DANS UNE INSTALLATION OÙ ELLE OBTIENDRA DES SOINS MÉDICAUX.
INHALATION..... TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. EN CAS D'ARRÊT RESPIRATOIRE, GARDER LES VOIES AÉRIENNES LIBRES ET PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. EN CAS DE GÈNE

INGESTION	RESPIRATOIRE, DONNER DE L'OXYGÈNE, SI POSSIBLE. DONNER IMMÉDIATEMENT 3 À 4 VERRES DE LAIT (SINON, DONNER DE L'EAU). NE PAS FAIRE VOMIR. EN CAS DE VOMISSEMENT SPONTANÉ, REDONNER DES FLUIDES. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. DEMANDER AU MÉDECIN DE DÉTERMINER SI L'ÉTAT DU PATIENT PERMET QU'ON LE FASSE VOMIR OU QU'ON EFFECTUE UNE VIDANGE DE SON ESTOMAC. NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE QUI A DES CONVULSIONS OU QUI EST INCONSCIENTE. (SE REPORTER À LA SECTION « NOTE AU MÉDECIN TRAITANT ».)
NOTES AU MÉDECIN	LES RISQUES DE LÉSIONS AUX MUQUEUSES PEUVENT CONTRE-INDIQUER LE LAVAGE GASTRIQUE IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE PRENDRE DES MESURES CONTRE LE CHOC CIRCULATOIRE, DE DONNER DE L'OXYGÈNE OU DE PRENDRE DES MESURES POUR SOUTENIR LA RESPIRATION.

SECTION 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

RISQUES D'INFLAMMABILITÉ	NON-INFLAMMABLE
AGENTS D'EXTINCTION	MOUSSE D'ALCOOL. ANHYDRIDE CARBONIQUE. PRODUIT CHIMIQUE SEC.
POINT D'ÉCLAIR.....	S.O.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE (% PAR VOLUME).....	N.D.
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION.....	N.D.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES COMBATTANTS DE FEU DEVRAIENT PORTER DE PLEINS VÊTEMENTS DE PROTECTION, Y COMPRIS L'ÉQUIPEMENT DE RESPIRATION D'UN SEUL BLOC.
RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION	L'OXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE ÉVOLUÉ SI LA COMBUSTION INCOMPLÈTE SE PRODUIT. LES VAPEURS SONT PLUS LOURDES QUE L'AIR ET PEUVENT S'ACCUMULER DANS DE BAS SECTEURS. LES VAPEURS PEUVENT VOYAGER LE LONG DE LA TERRE À METTRE À FEU AUX ENDROITS ÉLOIGNÉS. EMPLOYEZ LE JET D'EAU POUR REFROIDIR DES RÉCIPIENTS ET DES STRUCTURES DE FIRE-EXPOSED. LES RÉCIPIENTS FERMÉS PEUVENT ÉCLATER EN FEU. TOUJOURS SÉJOUR À PARTIR DES EXTRÉMITÉS DES RÉCIPIENTS DUS AU POTENTIEL EXPLOSIF. NE LAISSEZ PAS L'ÉCOULEMENT ENTRER DANS DES VOIES D'EAU.
PUISSANCE EXPLOSIVE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUE.....	N.D.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES	N.D.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.....	VOIR SECTION 10

SECTION 06: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTEL.....	MATIÈRE CORROSIVE ET INFLAMMABLE. PORTER DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ADÉQUATS AINSI QU'UN RESPIRATEUR DANS LES LIEUX OÙ LA CONCENTRATION DES BROUILLARDS OU DES VAPEURS EST INCONNUE (UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME EST RECOMMANDÉ). AMÉNAGER DES BARRAGES ET CONTENIR LE DÉVERSEMENT AVEC UNE MATIÈRE INERTE (SABLE, TERRE, ETC.) ET TRANSFÉRER LE LIQUIDE AINSI QUE LES SOLIDES DANS DES CONTENANTS DISTINCTS POUR LA RÉCUPÉRATION OU L'ÉLIMINATION. EMPÊCHER LE DÉVERSEMENT DE S'INFILTRER DANS LES ÉGOUTS ET LES NAPPES D'EAU LIBRES.
--	---

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET L'EQUIPEMENT.....	ÉVITEZ LE CONTACTS AVEC LES YEUX, LA PEAU ET L'HABILLEMENT. ÉVITEZ DE RESPIRER LA VAPEUR. EMPLOYEZ AVEC À VENTILATION PROPORTIONNÉE. LAVEZ COMPLÈTEMENT APRÈS MANIPULATION.
D'ENTREPOSAGE	STOCKAGE DANS UN SECTEUR FRAIS, SEC, WELL-VENTILATED, À PARTIR DE LA CHALEUR ET DES SOURCES D'ALLUMAGE. ENDROIT À

PARTIR DES MATÉRIAUX INCOMPATIBLES. MAGASIN SELON DE BONNES PRATIQUES INDUSTRIELLES.

SECTION 08: CONTRÔLES D'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTROLES D'INGENIERIE.....	SI LES PROCÉDÉS LIBÈRENT DES POUSSIÈRES, DES PARTICULES EN SUSPENSION DANS L'AIR, DES BROUILLARDS OU DES VAPEURS, FOURNIR UNE VENTILATION ADÉQUATE ET CONFORME AUX BONNES HABITUDES DE VENTILATION.
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONELLE: PROTECTION DE LA PEAU.....	CAOUTCHOUC OU NÉOPRÈNE POUR ÉVITER TOUT CONTACT CUTANÉ.
PROTECTION DES LES YEUX ET DU VISAGE.....	PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES S'IL Y A RISQUE DE CONTACT DU PRODUIT AVEC LES YEUX. UTILISER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ AVEC DES ÉCRANS LATÉRAUX DANS DES CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION.
PROTECTION RESPIRATOIRE.....	SI LES PROCÉDÉS LIBÈRENT DES POUSSIÈRES, DES PARTICULES EN SUSPENSION DANS L'AIR, DES BROUILLARDS OU DES VAPEURS, UN RESPIRATEUR CONJOINTEMENT APPROUVÉ DE NIOSH EST CONSEILLÉ EN L'ABSENCE DES CONTRÔLES DE L'ENVIRONNEMENT APPROPRIÉS.
MESURES D'HYGIENE.....	DOUCHE OCULAIRE, DOUCHE DE SÉCURITÉ ET VÊTEMENTS DE PROTECTION (MANCHES LONGUES, COMBINAISON OU AUTRE, S'IL Y A LIEU) POUR ÉVITER TOUT CONTACT CUTANÉ.

SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE.....	LIQUIDE
APPARENCE & ODEUR.....	CLAIRE - PARFUM DE HERBES
LIMITE DE DÉTECTION OLFECTIVE.....	N.D.
DENSITÉ.....	1.037
TENSION DE VAPEUR (MMHG).....	N.D.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	N.D.
TAUX D'ÉVAPORATION.....	N.D.
POINT D'ÉBULLITION.....	94°C
POINT DE CONGÉLATION.....	-15°C
PH.....	7
SOLUBILITÉ (% DE W/W).....	SOLUBLE
COEFFICIENT DE PARTAGE HUILE/EAU.....	N.D.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ.....	LE PRODUIT EST STABLES SOUS DES CONDITIONS NORMALES D'OPERATION
CONDITIONS À ÉVITER.....	ÉVITEZ N'IMPORTE QUELLE SOURCE D'ALLUMAGE.
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER).....	ACIDES FORTS. PEUT ÊTRE CORROSIF POUR MENER ET L'ALUMINIUM. OXYDANTS FORTS. BASES FORTES. AGENTS RÉDUCTEURS FORTS. MATÉRIAUX RÉACTIFS AVEC LES COMPOSÉS D'HYDROXYLE (NP9). PEUT RÉAGIR AVEC LES SOLUTIONS SALINES D'AMMONIUM AYANT POUR RÉSULTAT L'ÉVOLUTION DU GAZ D'AMMONIAQUE. LE GAZ D'HYDROGÈNE INFLAMMABLE PEUT ÊTRE PRODUIT SUR LE CONTACT AVEC L'ALUMINIUM, ÉTAMER, MENER, ET LE ZINC. LE GAZ D'OXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE PRODUIT SUR LE CONTACT AVEC LES SUCRES RÉDUCTEURS (METSO).
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION.....	LA DÉCOMPOSITION THERMIQUE PEUT PRODUIRE VAPORS/FUMES TOXIQUE DE CHLORURE D'HYDROGÈNE, AMINES ET D'AUTRES MATÉRIAUX ORGANIQUES, ET OXYDES DE CARBONE ET D'AZOTE. OXYDES DE CARBONE. HYDROGÈNE (METSO).
POLYMÉRISATION DANGEREUSE.....	NE SE PRODUIRA PAS.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LIMITES D'EXPOSITION.....	VOIR SECTION 3.
POUVOIR IRRITANT.....	VOIR SECTION 3.
SENSIBILISATION AU PRODUIT.....	N.D.
CANCÉROGÉNÉCITÉ.....	AUCUN DU COMPONENTS N'EST ÉNUMÉRÉ SOUS L'IARC.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	CHLORURE D'ALKYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM: - TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT (ORALE, RAT): NOAEL – 10 MG/KG/JOUR MATERNELLE ET NÉONATALE. AUCUNE PREUVE D'EFFET TOXIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT N'A ÉTÉ OBSERVÉE À DES DOSES DE 10 À 100 MG/KG/JOUR ADMINISTRÉES PENDANT LES JOURS 6 À 18 DE LA GESTATION. DES SIGNES ÉVIDENTS DE TOXICITÉ MATERNELLE ONT ÉTÉ OBSERVÉS À DES DOSES ÉLEVÉES DE 100 MG/KG/JOUR. - TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT (ORALE, LAPIN) : NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 3 MG/KG/JOUR MATERNELLE ET NÉONATALE. AUCUNE PREUVE D'EFFET TOXIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT N'A ÉTÉ OBSERVÉE À DES DOSES DE 1 À 9 MG/KG/JOUR ADMINISTRÉES PENDANT LES JOURS 6 À 18 DE LA GESTATION. DES SIGNES ÉVIDENTS DE TOXICITÉ MATERNELLE ONT ÉTÉ OBSERVÉS À DES DOSES ÉLEVÉES DE 9 MG/KG/JOUR. - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION/LE DÉVELOPPEMENT (RAT, ALIMENTATION SUR DEUX GÉNÉRATIONS): NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 1 000 PPM. DES EFFETS NÉFASTES MATERNELS ET NÉONATAUX ONT ÉTÉ OBSERVÉS CHEZ LES ANIMAUX À DES DOSES DE 2 000 PPM.
TÉRATOGENICITÉ.....	N.D.
MUTAGÉNICITÉ.....	CHLORURE D'ALKYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM: - TEST D'AMES (IN VITRO - CELLULES HÉPATIQUES DES RATS): NON MUTAGÈNE AVEC OU SANS ACTIVATION MÉTABOLIQUE. - ABERRATION CHROMOSOMIQUE (IN VITRO - LYMPHOCYTES HUMAINS): NON-MUTAGÈNE AVEC OU SANS ACTIVATION MÉTABOLIQUE.
PRODUITS SYNERGIQUES TOXICOLOGIQUES	N.D.
TOXICITÉ CHRONIQUE.....	IL N'Y A AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE HUMAINE POUR L'ISOPROPANOL. CEPENDANT, L'ISOPROPANOL EST CONSIDÉRÉ TERATOGENIC/EMBRYOTOXIC BASÉ SUR L'INFORMATION ANIMALE. UNE ÉTUDE de RAT d'INHALATION A PROUVÉ QUE 2-PROPANOL EST FETOTOXIC (CAUSÉ le GAIN de POIDS FOETAL RÉDUIT) EN L'ABSENCE De la TOXICITÉ MATERNELLE. D'AUTRES ÉTUDES N'ONT MONTRÉ AUCUN EFFET OU EFFETS EN PRÉSENCE DE LA TOXICITÉ MATERNELLE. DES RÉSULTATS MUTAGÉNIQUES POSITIFS ET NÉGATIFS ONT ÉTÉ OBTENUS EN CELLULES MAMMIFÈRES IN VITRO ET RÉSULTATS NÉGATIFS DANS LES BACTÉRIES. CHLORURE D'ALKYLDIMÉTHYLBENZYLAMMONIUM: - TOXICITÉ ORALE (CHIEN – 1 AN – ALIMENTATION) : NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 400 PPM. DES EFFETS ÉVIDENTS LIÉS AU TRAITEMENT ONT ÉTÉ OBSERVÉS SUR LE GROUPE QUI A ÉTÉ TRAITÉ AVEC DES DOSES ÉLEVÉES (1 200 PPM). LA TOXICITÉ N'A PAS AFFECTÉ UN ORGANE PARTICULIER ET LE TRAITEMENT N'A EU AUCUN EFFET SUR LA SURVIE - TOXICITÉ ORALE/ONCOGÉNICITÉ (RAT – 2 ANS) : NIVEAU SANS EFFET OBSERVÉ – 1 000 PPM. DES EFFETS LIÉS AU TRAITEMENT ONT ÉTÉ OBSERVÉS SUR LE GROUPE QUI A ÉTÉ TRAITÉ AVEC DES DOSES ÉLEVÉES (2 000 PPM). COMPARATIVEMENT AUX GROUPES TÉMOINS, LA SURVIE ET LES INCIDENCES DE TUMEURS N'ONT PAS ÉTÉ AFFECTÉES.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

INFORMATION ÉCOLOGIQUE N.D.

SECTION 13: INFORMATION SUR LA DISPOSITION DES DÉCHETS

L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ÉLIMINER CONFORMÉMENT À TOUS LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET LOCAUX APPLICABLES.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE S.O.
 CLASSIFICATION DE TMG..... NON-RÉGLEMENTÉ.
 NUMERO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT..... S.O.
 GROUPE D'EMBALLAGE..... S.O.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION SIMDUT D2B
CONFORMITÉ DE CPR..... CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSIFIÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUÉ DU
CPR ET CONTIENT TOUTE L'INFORMATION EXIGÉE PAR LE CPR.

SECTION 16: AUTRE INFORMATIONS

INFORMATION SUR LA PRÉPARATION

PRÉPARÉ PAR: AFFAIRES RÉGLEMENTAIRE, TÉLÉPHONE - (613) - 744-
8896
DATE DE LA PRÉPARATION: LE 1 JUILLET, 2016

N.D. = NON DISPONIBLE
S.O. = SANS OBJET